

- Interrompez le sport et les séances de kinésithérapie pendant 48h.

6. Aspect financier

Au titre de l'hospitalisation, la prise en charge de votre examen se fait au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle).

A titre externe, les modalités de prise en charge de votre examen sont celles de votre couverture sociale (sécurité sociale et mutuelle).

Cette fiche d'information permet de répondre aux questions que vous vous posez à propos de l'arthro-IRM.

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations.

Le jour de votre examen vous serez accueilli par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet acte et seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires. N'hésitez pas à les interroger ainsi que le médecin prescripteur ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.

- Pour adapter au mieux votre prise en charge pour cet examen interventionnel, **veuillez remplir obligatoirement** :

Le questionnaire IRM permettant de détecter des contre-indications éventuelles à l'examen (cf chapitre 5)

+ répondre à ce questionnaire :

J'ai déjà eu des réactions secondaires à l'injection de produits de contraste ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Je prends un traitement qui fluidifie le sang (anticoagulant ou antiagrégant) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Je suis susceptible d'être enceinte ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si **Oui**, merci de contacter le secrétariat au sec.radio.rdv@chu-bordeaux.fr

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

Après avoir pris connaissance de la fiche d'information et obtenu toutes les informations que je souhaitais, je donne mon accord pour que soit réalisé l'arthro-IRM.

Bordeaux le,

Signature :

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé une arthro-IRM. Cet acte sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de la refuser à tout moment. Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'acte et de ses suites.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens, et de la liste écrite des médicaments que vous prenez. **Il est également très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites dans cette fiche.**

Cet examen se réalise avec deux techniques d'exploration différentes :
L'imagerie conventionnelle qui utilise des rayons X et l'IRM qui utilise des champs magnétiques (aimants) et des ondes de radiofréquence.

Les rayons X sont utilisés en imagerie médicale afin de visualiser l'anatomie du corps humain. Lors d'une procédure de radiologie interventionnelle, ils servent notamment à guider le geste du médecin opérateur. Leur utilisation est donc primordiale pour le bon déroulement de l'intervention.

Le choix de cette technique tient compte de son rapport bénéfice-risque. Aussi, toutes les précautions sont prises pour limiter votre exposition aux rayons X.

Les doses délivrées sont ainsi généralement faibles pour les procédures courantes.

ATTENTION :

Madame, Attention ! si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être, il est indispensable de le signaler à la secrétaire lors de la prise du rendez-vous ou au personnel qui s'occupera de vous le jour de l'examen. Ce dernier pourrait être reporté.

1. Nature de l'acte

L'arthro-IRM est un examen qui se déroule en 2 temps.

La 1^{ère} partie de l'acte consiste à injecter un produit de contraste dans l'articulation sous-contrôle radiographique (images visibles en direct sur un écran). La 2^{ème} partie de l'examen se déroule à l'IRM : cette technique va permettre de réaliser des images en coupes très fines et très précises de l'articulation, des ligaments et des tendons. La combinaison de ces deux techniques permet une étude complète des articulations afin de mieux les visualiser, d'établir un diagnostic et de permettre à votre médecin de mettre en œuvre un traitement adapté à votre pathologie.

2. Déroulement de l'acte

• 1^{ère} partie

A votre arrivée, vous êtes pris en charge par l'équipe paramédicale et médicale en salle d'imagerie conventionnelle équipée d'un écran de contrôle scopique. Pendant l'acte, vous serez allongé sur la table d'examen. Le manipulateur réalisera en début d'examen des clichés pour un repérage précis de la zone pathologique. Après une désinfection de la peau, le médecin procède, après une anesthésie locale à la mise en place de l'aiguille. Pour vérifier le bon positionnement de cette dernière, il injecte une petite quantité de produit de contraste et le manipulateur réalise des clichés radiographiques. Ce produit de contraste va venir « colorier » votre articulation et mouler les structures qui la constituent (blanc sur les images). Une fois le geste terminé, le médecin retire l'aiguille et positionne un pansement sur le point de ponction. Le manipulateur vous invite à vous rhabiller avant de vous accompagner à l'IRM.

• 2^{ème} partie.

Vous êtes pris en charge par un manipulateur de l'IRM. Vous êtes allongé sur une table qui se déplace dans un tunnel. La salle sera fermée durant l'examen. L'équipe paramédicale située derrière une vitre, communiquera avec vous à l'aide d'un micro. Vous pouvez les appeler à tout moment en appuyant sur la sonnette mise à votre disposition. Vous resterez en moyenne 25 minutes dans la salle et devrez rester parfaitement immobile lorsque la machine émettra du bruit (= réalisation des images). Le bruit peut-être désagréable mais pas douloureux.

3. Bénéfices escomptés

Cet examen permet d'établir un diagnostic, de proposer le traitement le plus adapté et répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin.

4. Risques, incidents et complications

Parmi les complications, il y a celle liées à la ponction avec risque d'hématome, d'infection.

Il y a également des risques liés aux produits injectés pour l'anesthésie locale qui peuvent entraîner des réactions allergiques. Il est rarissime qu'un produit iodé injecté dans une articulation déclenche des réactions allergiques, si c'est le cas celles-ci sont souvent sans conséquence.

Concernant l'IRM, tout corps étranger métallique ou contenant du fer constitue un danger potentiel : pile (pacemaker), valves cardiaques, appareil à stimulation neurologique, limaille de fer ou tout matériel ferreux, appareils auditifs ou implants cochléaires...). **Il faut impérativement le signaler à la secrétaire lors de la prise de RDV ou lors de votre prise en charge. Afin d'identifier une contre-indication IRM éventuelle, veuillez remplir le questionnaire IRM remis avec la convocation.**

5. Contraintes préalables et postérieures à l'acte

Avant l'acte

- Si vous avez **un terrain allergique** (asthme, réaction secondaire à un produit de contraste, à des médicaments ou à des aliments), signalez-nous cette allergie et une prémédication à prendre avant l'examen vous sera remise.
- Si vous êtes **sous anticoagulants**, stoppez les la veille de l'examen. Vous pourrez les reprendre le lendemain de l'examen.
- Signalez si vous êtes **enceinte ou susceptible de l'être**.
- Ramener cette fiche signée pour le jour de l'examen.

Après l'acte

- Il est conseillé d'être accompagné pour le retour car il est plus prudent de ne pas conduire.

A votre retour au domicile

- Limitez les mouvements de votre articulation pendant 24h pour éviter la survenue de douleurs ou de gonflements. Si vous constatez que le point de ponction est rouge et chaud (inflammatoire), consultez votre médecin traitant.